

La commission "Vestiges" : un groupe formé récemment mais déjà très actif

André ALIX

Lors de la réunion du 27 avril 2013 avec les élus, puis au cours de l'Assemblée générale qui a suivi, la toute récente commission "Vestiges" a présenté ses objectifs, ses travaux, ses projets. Deux temps forts qui ont marqué les esprits.

Pourquoi une commission "Vestiges" ?

Formée actuellement d'un petit groupe de quatorze personnes, la commission a vu le jour en 2012. Les objectifs qu'elle s'assigne sont de trois ordres :

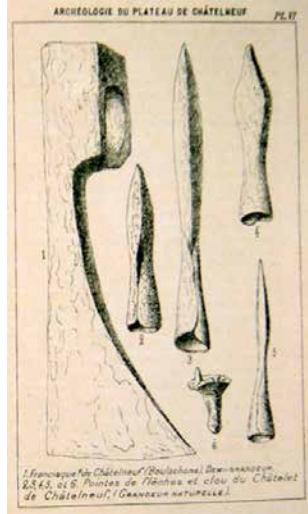
- Approfondir la connaissance du patrimoine des communes et du territoire

Le territoire concerné correspond approximativement à celui de la Communauté de communes "Champagnole Porte du Haut-Jura" qui regroupe aujourd'hui 38 communes. En 2011, chacune d'entre elles s'était vu remettre l'inventaire des vestiges répertoriés sur son sol. Établi par François Leng et Alain Mariot à partir des textes d'érudits du XIXe siècle comme Alphonse Rousset, le fameux *Dictionnaire Géographique, Historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent* Désiré Monnier, *Annuaires du Jura* ; Louis-Abel Girardot, *Notes sur le plateau de Châtelneuf avant le Moyen Âge* ; ou encore, Jean-Baptiste Munier, *Recherches historiques sur les Foncines et le canton des Planches*. Cet inventaire tenait compte également de recherches et de publications plus récentes : celles du Dr. Jean Mazuez, de Pierre-Marie Rothé, *Carte archéologique de la Gaule*, et puis bien entendu des travaux d'André Berthier, de Jacques Berger ...

Il s'agit aujourd'hui de se placer dans les pas de ces inlassables chercheurs, en collectant leurs propres inventaires et en les complétant au mieux afin d'établir une source documentaire qui se voudra la plus exhaustive possible, s'imposant ainsi comme la mémoire des traces laissées par les civilisations qui nous ont précédés sur ce territoire.

- Constituer une véritable base de données des vestiges, à disposition des scientifiques et des collectivités territoriales

Qu'ils soient historiens, archéologues, professeurs d'université ou encore étudiants doctorants, ils pourront tous accéder à la base de données pour orienter, documenter leurs recherches et, pourquoi pas, pour nous épauler ensuite dans nos futures investigations. C'est bien en mutualisant nos informations et nos compétences que nous réussirons à faire avancer nos



connaissances historiques. Par ailleurs, les collectivités territoriales n'ayant ni les moyens financiers, ni le potentiel humain pour conduire un tel travail de recherche, il est logique qu'ArchéoJuraSites propose de mettre à leur disposition les résultats de ses travaux ; par cette démarche, l'association ne se substitue pas aux communes mais elle devient leur partenaire. Les communes trouvent ainsi un juste retour des subventions qu'elles octroient à l'association et ArchéoJuraSites bénéficie d'une écoute et d'une reconnaissance susceptibles de favoriser l'avancée de ses travaux ; les élus peuvent notamment nous faciliter l'accès aux archives et plans cadastraux, jouer le rôle d'interface auprès des propriétaires, des agriculteurs des sylviculteurs afin de sensibiliser ceux-ci à nos préoccupations communes qui touchent plus particulièrement à la préservation des vestiges.

Ensemble de blocs rocheux à La Perrena : dolmen effondré ?



- Œuvrer pour la préservation des vestiges et mettre en valeur les plus caractéristiques

Voilà deux propositions qui peuvent paraître antinomiques. Est-il possible en effet, dès l'instant où l'on facilite l'accès par le public à certaines structures, de faire en sorte que celles-ci ne souffrent pas du piétinement ou du défrichement nécessaire à leur bonne visibilité ? Est-il vraiment possible de mettre en valeur et de préserver en même temps, dès lors que la plupart des vestiges se trouvent en pleine nature, à l'écart de toute surveillance ? Les visiteurs pourront-ils un jour visiter librement le menhir de la Chevry, le dolmen du Bulay, les structures à écoulement des Abattois ? ... Est-ce bien souhaitable ? Quoiqu'il en soit de nombreux vestiges souffrent du désintérêt : la poussée des racines en sous-sol, l'action du gel/dégel hivernal mais aussi l'élimination parfois pure et simple de structures anthropiques par les agriculteurs, les débardeurs ou les entrepreneurs de travaux publics sont autant de facteurs qui détruisent les vestiges.

Dans l'attente de réponses concrètes à ce dilemme, les bénévoles d'ArchéoJuraSites proposent des visites guidées sur les sites à découvrir (essentiellement dans le cadre de la découverte d'André Berthier). Ainsi, l'approche des diverses structures est bien encadrée. Par ailleurs, la politique de défrichement mise en œuvre il y a quelques années est aujourd'hui stoppée dans l'attente, là aussi, d'une réflexion et d'une ligne de conduite à établir conjointement avec les propriétaires de terrains et les élus.

La consultation engagée récemment par la DREAL dans le cadre de l'aménagement du site classé de la Haute Vallée de la Saine - et à laquelle nous avons été conviés - est porteuse d'espoir. Les instances officielles ne peuvent ignorer aujourd'hui l'importance du patrimoine historique et archéologique de notre territoire. Leur responsabilité, autant que la nôtre, est engagée quant à sa préservation.

Les investigations conduites sur le terrain

Selon le nombre de participants et selon l'intérêt de chacun des membres du groupe, les sorties peuvent prendre diverses formes :

- l'exploration ou le pré-repérage. C'est l'activité favorite de Michel Mazuez (fils de Jean Mazuez et médecin comme lui) qui possède une collection impressionnante de clichés représentant des murs, des fossés, des pierres remarquables et autres structures anthropiques ; c'est souvent lui qui oriente le groupe vers les zones à explorer ;

- l'étude approfondie d'un secteur bien délimité. Il s'agit alors de tenter de produire une description exhaustive de tout ce que le secteur compte comme vestiges anthropiques, ou supposés comme tels, afin de les cartographier, d'en établir des fiches descriptives et de tenter de les mettre en correspondance avec d'autres vestiges ou d'autres zones qui présenteraient des similitudes.

Ces similitudes concernent parfois la topographie des lieux (exemple : les petites combes quasi identiques situées dans le secteur compris entre Crans et La Perrena), parfois la structuration des vestiges, comme l'assemblage structure construite + tumulus dans le cas de sites à vocation cultuelle ou encore comme l'association murs + fossés pour le cas de ce qui pourrait être interprété comme des systèmes militaires de retranchement gaulois ou romain ;



Balade d'observation sur le terrain

- les sorties peuvent être destinées à préciser l'identification de vestiges pré-reconnus.

André Berthier et les chercheurs qui l'ont accompagné dans les recherches de terrain, ou qui lui ont succédé, ont laissé des notes écrites de leurs trouvailles ; l'exploration des archives d'André Berthier nous est en cela précieuse pour localiser ces vestiges, préciser leur état, leur environnement et leur organisation dans un contexte géographique élargi.

La collecte des données

Les relevés sont effectués en recourant aux technologies modernes :

. le GPS pour la détermination des coordonnées géographiques.

. les photographies satellites actuelles (Google Earth, GéoPortail) sont utilisées comme supports pour reporter ces relevés ; elles permettent aussi de repérer des éléments intéressants se situant dans la même zone ;

. les plans cadastraux sont superposés aux images des relevés, notamment quand il s'agit de murs, pour vérifier une éventuelle superposition et rechercher ainsi d'autres structures ;



Les vestiges sont alors inventoriés et décrits dans une base de données. Celle-ci comprend à ce jour quelque 220 vestiges. Avec cette base, c'est la mémoire formalisée d'ArchéoJuraSites qui est en train de se construire.

Reste ensuite à émettre des hypothèses quant à l'origine de ces vestiges : à quelle époque remontent-ils ? quelle était leur fonctionnalité d'origine ? quels sont les éléments qui font partie d'une même époque ? d'une même structure ?... tout en prenant garde de ne point verser dans l'interprétation hâtive qui relèverait davantage de la réaction affective par rapport à telle thèse qui nous semble acquise ou encore par rapport aux connaissances, ô combien lacunaires, que chacun d'entre nous possède sur l'histoire et les coutumes des peuples qui nous ont précédés.

Par le regard distancié qu'il porte sur les comptes rendus des sorties, Jean Michel (qui ne peut se joindre à l'équipe de terrain du fait de son éloignement géographique), nous incite souvent à nous montrer humbles devant l'ampleur et la diversité de ce patrimoine et à rester neutres dans l'interprétation possible des découvertes. Ses facultés d'analyse et de synthèse des textes d'archives facilitent le travail du groupe en amont et en aval des reconnaissances de terrain.

Les projets

- Créer un comité scientifique

Pour valider ces découvertes et les interprétations que nous pourrons en faire, il conviendra donc de nous adjoindre les services de professionnels car nous ne sommes que des amateurs, passionnés certes, mais bien incapables d'analyser formellement les objets de nos investigations. La création d'un comité scientifique (projet gravé dans le marbre des statuts de notre association) est plus que jamais nécessaire. Reste à dénicher des professionnels compétents et objectifs ! Pas simple ! Il nous faudra sans doute chercher au-delà des frontières de notre pays.



- Accroître le rythme des prospections

Le groupe de la commission Vestiges a bien conscience de l'immensité de la tâche. Vérifier les coordonnées géographiques des vestiges, établir des fiches descriptives pour chacun d'eux, repérer ceux qui ont disparu, enregistrer les nouvelles découvertes, formaliser, rendre compte... autant de tâches qui procurent bien du plaisir certes mais qui

demandent beaucoup de temps et donc de disponibilité ; aussi, nous faisons appel aux membres qui se sentiraient l'âme de chercheurs sachant que chaque participant œuvre en fonction du temps qu'il veut bien accorder à cette mission mais en respectant toutefois les engagements qui peuvent être pris au départ de chacun des projets de recherche.

- Publier les résultats des recherches

Bien entendu, vous l'aurez compris en lisant les paragraphes précédents, l'association ne tient pas à conserver jalousement les résultats de ses recherches. Les partager sera le meilleur moyen de les faire reconnaître et de parvenir aux objectifs poursuivis. Des publications numérisées seront mises à disposition via le portail Internet, des articles seront diffusés dans le bulletin et des ouvrages consacrés spécifiquement à ces travaux pourront être rédigés. Il est bien entendu que certaines informations ne seront dévoilées que partiellement afin de ne pas attirer les détectoristes ou autres fouilleurs mal intentionnés.

Ensemble de tumuli près de La Perrena : champ d'urnes ?



- Recourir à des technologies de fouille non invasives ?

Les fouilles ne nous étant pas autorisées, il est possible que nous fassions appel, à moyen terme, à des technologies dites non invasives et qui ne nécessitent pas d'autorisation (du moins pour l'instant) de la part des instances officielles ; ainsi des procédés géophysiques tels que la magnétométrie, la résistivimétrie, la gravimétrie ou le radar de sol pourraient être utilisés sur des lieux bien circonscrits de façon à confirmer ou infirmer la présence de structures en sous-sol.

La commission Vestiges a commencé un travail d'envergure qui ne connaît d'ailleurs pas d'égal, à notre connaissance, sur d'autres territoires français. La démarche est originale, la tâche est importante, l'enjeu est capital. Il nous appartient de faire en sorte que le résultat soit à la hauteur de ces qualificatifs.

La composition actuelle du groupe : André Alix - Rémy Bessot - Pierre Aymard - Roland Berthet - François Billot - Jean-Pierre Fumey - Alain Mariot - Jean-Marie Martin - Michel Mazuez - Jean Michel - Jean Monneret - Jacky Vuillet a Ciles - Francis Robert - Michel Rossier